Mairie de **TREZILIDE**
29440

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212903017-20261106-20260049-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux vingt-six
Le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, maire

Date de convocation : 29 octobre 2026

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Benoit BELLANGER Alméno MARTINS, Christine LE DOUARAIN, Karine LE ROUX, Julien CREACH, Alexia LEQUEUX, Florent LANCHEC, Manon SAILLOUR-DILER

Absente excusée : Madame Sylviane BLOUET (pouvoir à Yves-Marie GILET).
Madame Manon SAILLOUR-DILER a été élue secrétaire.

OBJET

Recensement de la population – agent recenseur et coordinateur communal

Le Maire rappelle la nécessité de créer un emploi d'un coordonnateur communal et d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5/06/2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23/06/2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15/02/1988 relatif aux agents non titulaires :

A ce titre, le maire informe le conseil municipal qu'un coordonnateur communal a été nommé par arrêté, Madame DENIEL Caroline effectuera cette mission.

Parallèlement, un agent recenseur devra être recruté, le conseil municipal devra donc statuer sur la création d'un poste d'agent recenseur et ce dernier sera désigné par arrêté du maire.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212903017-20261106-20260049-DE

20260049

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** la création d'un emploi d'agent recenseur, non-titulaire, à temps non complet, pour la période du 21 janvier au 20 février 2027,
- **DESIGNE** Caroline DENIEL comme coordinateur communal,
- **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Maire,

MAIRIE DE TREZILIDE
29 (Finistère)

Yves-Marie GILET

La secrétaire

Manon SAILLOUR-DILER